

11 JAN. 2006

RHÔNE

PÔLE INFRASTRUCTURES

Votre interlocuteur : Patrick DIENY

☎ 04 72 61 78 41

📄 04 72 61 25 41

✉ patrick.dieny@rhone.fr

Vos réf. :

Nos réf. : PDY/VCO/12-05/03

Monsieur Philippe MARZOLF

Président

CPDP sur la politique des transports
dans la vallée du Rhône

26 boulevard Saint-Roch

84000 AVIGNON

Lyon, le 06 JAN. 2006

Monsieur le Président,

Vous souhaitez connaître mes propositions pour l'organisation du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

Je vous en remercie dans la mesure où il s'agit d'un enjeu important pour la région lyonnaise et le Département du Rhône.

Vous avez eu l'occasion de rencontrer Monsieur Georges BARRIOL, Vice-président, qui vous a fait part de la position de notre collectivité sur les grandes infrastructures qui nous concernent territorialement.

Pour le débat dont vous avez la responsabilité, nous avons reçu un document du ministère de l'Équipement « Éléments de réflexion pour un dialogue sur la politique des transports » dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien. Ce document appelait plusieurs réflexions.

La question à traiter mérite d'être abordée à une échelle plus large que celle proposée. Non seulement la région urbaine de Lyon doit être intégrée à la réflexion, mais le dossier support du débat doit permettre de mieux comprendre la nature des grands flux de transit qui utilisent le corridor rhodanien. Ainsi, nous arriverons peut-être à mieux répondre à la question de savoir si ce corridor est condamné à être le principal support de l'ensemble de ces trafics Nord-Sud.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

29-31 COURS DE LA LIBERTÉ (ENTRÉE RUE DE BONNEL) - LYON 3^e
ADRESSE POSTALE : HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 69483 LYON CEDEX 03

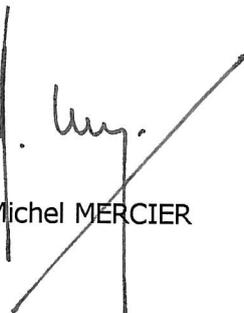
La question à traiter est également liée à la saturation des autoroutes A7 et A9. Or, comme le montre le document du ministère de l'Équipement, une part importante des trafics de ces autoroutes correspond à des échanges locaux. Il est donc indispensable de mieux analyser les besoins de nature plus urbaine du territoire concerné, de manière à ne pas aborder ce dossier que par des solutions de type : « tuyaux pour écouler le trafic de transit ». Il est d'ailleurs caricatural de voir combien les solutions autoroutières ont été regardées par rapport à d'autres solutions comme le ferroviaire, notamment pour les voyageurs.

Pour ce qui concerne le Département du Rhône, je joins à ce courrier la copie de notre récente délibération concernant la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Sur la forme du débat lui même, je n'ai guère de préconisations à formuler. Mais s'agissant d'un dossier compliqué, d'une grande sensibilité pour les territoires concernés, des efforts de compréhension et de réflexion conduits sur la base de données objectives devront être faits.

Vous assurant de ma disponibilité sur cet important dossier, Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président ,



Michel MERCIER